

Air Canada

Gouverneur général, car elle limite le montant du traitement et de l'indemnité de dépenses accordés aux députés au cours de la 30^e législature. Il est possible qu'en vertu des nouvelles dispositions, ce plafond soit dépassé. D'autre part, la recommandation du Gouverneur général prévoit l'introduction d'une formule d'indexation, mais seulement au cours de la 31^e législature. Or, on nous propose d'appliquer cette formule dès maintenant.

A mon sens, il faudra à un moment ou à un autre soit une nouvelle recommandation du Gouverneur général, soit une modification de la recommandation actuelle, si ces amendements sont adoptés. Je demande à Votre Honneur de prendre cette question en considération.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je puis dire, au sujet de ce rappel au Règlement, que le gouvernement a tenu compte de cette question; si, comme le député le dit, il s'avère nécessaire de présenter une nouvelle recommandation ou de modifier la recommandation actuelle, nous nous soumettrons volontiers à votre décision.

M. l'Orateur: La difficulté, c'est que cette décision ne pourra être prise que lorsque l'amendement sera présenté et examiné, c'est-à-dire au comité permanent. Nous savons maintenant qu'il nous faudra régler ce problème le moment venu.

* * *

AIR CANADA**PROPOSITION DE RENVOI DE LA QUESTION DES RELATIONS PATRONALES-OUVRIÈRES AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever une question urgente et d'une pressante nécessité aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné l'agitation ouvrière qui nuit à toutes les activités d'Air Canada, le moral très bas des membres de l'Association des employés de lignes aériennes du Canada, ainsi que les rumeurs répandues de mises à pied qui ont poussé le président de l'Association, M. Tom Saunders, à envoyer le 17 décembre un télégramme urgent à M. Yves Pratte, président du conseil d'administration d'Air Canada, demandant que la société fasse connaître ses intentions à l'égard des éventuels licenciements, que la société n'a pas encore nié avoir l'intention d'effectuer, je propose, appuyé par le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que la question des relations patronales-ouvrières d'Air Canada soit renvoyée au comité permanent des transports et des communications à la première occasion et qu'entre-temps, le ministre du Travail et le ministre des Transports prennent les mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucune confrontation n'interrompra les activités de la compagnie nationale de transport aérien du Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion. J'accepte l'affirmation du député selon laquelle le télégramme envoyé par le président de l'Association au président d'Air Canada était bien un message urgent et je

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

mettrai donc la motion aux voix. Étant donné qu'elle a été proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut être débattue pour l'instant.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR L'ÉCRASEMENT D'UN AVION BUFFALO EN SYRIE**

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, en réponse à des questions qui m'ont été posées plus tôt, je dépose les versions française et anglaise du rapport concernant l'écrasement, survenu en Syrie le 9 août 1974, d'un Buffalo canadien qui était affecté à la force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient.

* * *

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION**MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LE MONTANT GLOBAL DES PRÊTS ASSURÉS, L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ, ETC.**

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines) demande à présenter le bill C-46, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES JUGES ET CERTAINES AUTRES LOIS AYANT TRAIT À LA RÉORGANISATION DES COURS SUPRÊMES DE TERRE-NEUVE ET DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD**MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'AUGMENTATION DES TRAITEMENTS ET LA NOMINATION DE JUGES ADDITIONNELS**

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice) demande à présenter le bill C-47, tendant à modifier la loi sur les juges et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation des Cours suprêmes de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

● (1540)

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'étais retenu ailleurs et on me dit que vous avez reporté le bill sur les chemins de fer. Je suis prêt à le proposer au nom de M. Marchand (Langelier).